

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_031

Travaux 2021 Tarn : plan de financement prévisionnel et demandes de financement

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle que les travaux 2021 du PPG « Gorges du Tarn et Jonte/Fraissinet » dans le cadre de sa 5^e tranche comprend 3 lots :

- Lot 1 : gestion de la ripisylve à Ispagnac,
- Lot 4 : traitement des laisses de crue à Ispagnac,
- Lot 5 : traitement des laisses de crue au Vignes.

Sur la base de la programmation pré-établie et suite aux résultats de la consultation des entreprises, le montant des travaux 2021 pour le PPG Gorges du Tarn et Jonte/Fraissinet s'élève à :

Désignation	Montant
Lot 1 : ripisylve	2 150 €
Lot 4 : laisse de crues	3 825 €
Lot 5 : laisse de crues	4 900 €
Imprévus (10%)	1 087.50 €
TOTAL HT	11 962.50 €
TOTAL TTC	14 355.00 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financiers	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel des aides
Agence de l'eau Adour-Garonne	14 355 € TTC	50 % TTC	7 177,50 €
Région Occitanie	11 962,50 € HT	20 % HT	2 392,50 €
Conseil départemental de Lozère	9 267,50 € HT	10 % HT	926,75 €
Conseil départemental de l'Aveyron	3 234 € TTC	10 % TTC	323,40 €
Autofinancement SMBVTAM	14 355 € TTC	Env. 24,6 % TTC	3 534,85 €
MONTANT TOTAL		100 %	14 355€ TTC

Précise que l'autofinancement des travaux sera réparti entre les communautés de communes des unités géographiques concernées selon les modalités de participations financières des membres du SMBVTAM définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 2,

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Autorise le Président à solliciter les aides auprès des financeurs et à fixer le plan de financement définitif,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17/06/2021
et publié ou notifié
le 17/06/2021